

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 07/05/2015

Publication : 07/05/2015

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 28 AVRIL 2015****Délibération numéro 15 – 02 - 005****Dossier n°1 : L'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau.**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2015, s'est réuni le mardi 28 avril 2015 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard BONNE, Président du Département de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents et 3 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

*Étaient présents :*

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Brigitte MASSON – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Clothilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Bernard BONNE – Jean-Yves BONNEFOY – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Bernard PHILIBERT – Pierre-Jean ROCHETTE – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN.

*Étaient excusés :*

Madame Nathalie DESA FERRIOL (pouvoir donné à Nadia SEMACHE) – Messieurs Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Bernard BONNE).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

En application d'une délibération du Conseil d'administration en date du 5 décembre 2013, la représentation des différentes collectivités territoriales et établissements publics au sein de l'assemblée est fixée de la manière suivante jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux (2020) :

- ✓ *Communes* : 7 représentants. Ils ont été élus en 2014, après le renouvellement des conseils municipaux.
- ✓ *Roannais agglomération* : 1 représentant. Il a été désigné en 2014 par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, après les dernières élections des représentants communautaires.
- ✓ *Département* : 14 représentants. Ils viennent d'être désignés par l'assemblée départementale réunie le 18 avril 2015.

La Présidence du Conseil d'administration est exercée de droit par le Président du Département de la Loire, qui peut toutefois déléguer cette fonction à un membre de l'assemblée. Il convient néanmoins de procéder à **des élections pour désigner les autres membres de l'exécutif composant le Bureau**, auquel le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses compétences.

En effet, en plus du Président, le Bureau comprend 3 Vice-présidents et éventuellement un 5<sup>ème</sup> administrateur. La présence de ce 5<sup>ème</sup> membre pourrait être confirmée comme lors des précédentes mandatures. A cette occasion, le code général des collectivités territoriales (article L1424-27) précise « *qu'un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale* ».

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer sur les points suivants :

- ⇒ Les élections des 3 Vice-présidents et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau,
- ⇒ L'indemnisation des administrateurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150428-15-02-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2015  
Publication : 07/05/2015



**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Conseil d'administration prend la décision suivante :**



**Article 1 :**

Le Bureau du Conseil d'administration sera composé du Président, de trois Vice-présidents ainsi que d'un cinquième administrateur n'ayant pas qualité de Vice-président.

**Article 2 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Marianne DARFEUILLE, Conseillère départementale du canton de Feurs, a été élue première Vice-présidente du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 3 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude GIRAUD, Maire de la commune de Montrond les Bains, a été élu deuxième Vice-président du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 4 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Georges DRU, Vice-président du Roannais agglomération, a été élu troisième Vice-président du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 5 :**

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude LIOGIER, Adjoint au Maire de Saint-Etienne, a été élu cinquième membre du Bureau du Conseil d'administration à l'unanimité.

**Article 6 :**

En application des dispositions législatives, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'indemniser les fonctions de président et de vice-présidents. Les indemnités pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président seront donc déterminées par référence au barème prévu pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L 3123-16, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé que les frais de déplacement et de séjour supportés par les administrateurs à l'occasion des réunions du Conseil d'administration seront remboursés dans les conditions prévues par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements dans la fonction publique territoriale.

Accusé certifié exécutoire

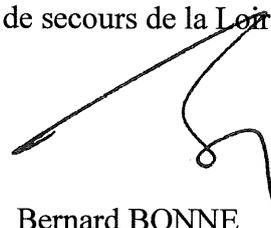
Réception par le préfet : 07/05/2015

Publication : 07/05/2015

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	<b>22</b>
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	<b>0</b>
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	<b>0</b>

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard BONNE